s'efforce de trouver une solution à la cherté des machines et d'y faire obstacle, mais nous avons aussi un gouvernement qui se propose de majorer les impôts d'une des rares organisations, Canadian Co-operative Implements, qui a des entrepôts dans tout le Canada et une manufacture à Winnipeg et qui cherche jour après jour à régler le problème des prix avec lequel les fermiers sont aux prises. Cela n'existe pas seulement dans l'Ouest canadien car, dans les régions agricoles de l'Ontario et dans les Maritimes, il y a des coopératives par lesquelles les gens essayent de faire face à la situation économique. Maritime Co-operatives est l'entreprise la plus considérable des provinces de l'Atlantique, important et fournissant aux fermiers de la région le grain de provende dont ils ont besoin. Co-op Fédérée au Québec et Surrey Co-op sur la côte de Colombie-Britannique remplissent le même rôle. Le gouvernement ne connaît-il pas le rôle que le mouvement coopératif joue dans les régions canadiennes défavorisées?

Pourquoi nos grandes entreprises seraientelles inquiètes en songeant aux coopératives, à leurs dimensions ou à leur rôle? Est-il possible de les considérer comme une menace quand, dans la Saskatchewan, les coopératives ne représentent pas plus de 7 à 8 p. 100 du commerce de détail. Ce n'est pas la Federated Co-op avec sa raffinerie de pétrole de Régina qui dicte le prix des combustibles agricoles en Saskatchewan; ce sont Imperial Oil, Gulf, Shell et Texaco. Autant que je sache, dans l'Ouest, la raffinerie coopérative a les seules grandes installations de raffinage et de production totalement canadiennes. Voulons-nous lui rendre l'existence un peu plus difficile ou beaucoup plus difficile par cette proposition?

S'il est un domaine sur lequel on devrait exhorter le gouvernement à se pencher, c'est bien celui-là et celui qu'a mentionné l'orateur précédent. Avant de rien changer, le gouvernement devrait se poser deux questions. D'abord, les mesures fiscales destinées à répondre aux besoins des coopératives étaient-elles justifiées dès le début? Si le gouvernement peut prouver que non, peut-être aura-t-il alors le droit de dire qu'elles ne le sont pas maintenant. Mais si le gouvernement ne peut pas démontrer leur inutilité au départ, il ne peut certainement pas en bonne logique, prétendre qu'elles sont inutiles maintenant, car la situation ne s'est pas tellement améliorée dans ces zones défavorisées. Un article de la Presse canadienne, paru dans le Citizen d'Ottawa le 24 novembre 1969 est coiffé d'un gros titre qui proclame qu'il y a trop de fermiers et trop

peu d'argent. N'oublions pas que les fermiers plus qu'aucun autre groupe bénéficient des coopératives. Le monde du travail dans une large mesure s'en remet aux syndicats ouvriers pour défendre ses intérêts au sein du milieu financier canadien. Les fermiers, eux, ont surtout fait confiance au mouvement coopératif. Laissez-moi vous donner un exemple du fardeau que certaines personnes souhaitent placer sur le dos des coopératives. Dans le Globe and Mail de Toronto du 26 novembre il est dit dans un article qu'une société d'exportation pourrait être fondée par le Syndicat du blé de l'Alberta. Je présume évidemment que si une telle société d'exportation devait être établie elle le serait par au moins les trois syndicats du blé des Prairies et aussi peut-être par les United Grain Growers. Cela exigerait des fonds considérables. Il faudrait beaucoup de capitaux et, si l'idée était mise à exécution ce serait pour rendre service aux fermiers de l'Ouest et non pour établir une organisation dans un but lucratif. Tous ceux qui connaissent les conditions de la manutention et de la commercialisation du grain dans l'Ouest ont conscience de ce fait.

L'histoire du mouvement coopératif prouve qu'il s'agit d'un mouvement au service du peuple, et qui ne poursuit pas essentiellement des buts lucratifs. Ce caractère est constant. Certains ministériels, s'ils lisaient un peu, constateraient qu'il en est ainsi.

Pour terminer, je voudrais parler des changements envisagés, qui affecteront les fermiers. Dans le Livre blanc, ces changements sont habilement présentés. Ils sont exposés en détail, mais, en réalité, le tout est contenu dans le premier paragraphe. Un certain nombre de ces propositions auront un impact sur les fermiers imposables en vertu du système actuel. On estime que 70 p. 100 des cultivateurs qui remplissent une déclaration d'impôts bénéficieront d'une réduction fiscale, tandis que 30 p. 100 supporteront une augmentation, grâce à un impôt sur les gains de capital, s'appliquant surtout au chiffre d'affaires sur les machines. Il s'agit encore de l'industrie mentionnée dans le compte rendu qu'a fait la Presse canadienne de la conférence sur les perspectives sous le titre «Trop de cultivateurs, pas assez d'argent.» D'après ce même article, un énorme rajustement économique s'impose au cours des quelques prochaines années. Le nombre des agriculteurs passerait, selon l'article, de 450,000 à 150,000. Même si le quart de ce nombre d'agriculteurs cessaient de cultiver la terre, ce serait un désastre.

[M. Gleave.]